



INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES OU ISOLEES

Le Décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004 pris en application de l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles et fixant les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation des données nominatives relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées bénéficiaires du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels est toujours en vigueur.

Un recensement est effectué auprès des personnes les plus vulnérables, afin de prévenir les conséquences sur la santé que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grands froids, grippe, etc.). En effet, ce registre sert à contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer des conseils sanitaires liés à la situation.

Vous êtes une personne âgée de plus de 65, en situation de handicap ou isolée, ne restez pas sans l'assistance des services sanitaires et sociaux.

A quoi sert ce registre ?

Ce registre permet au Maire de Grossœuvre d'adresser un message de prévention par l'intermédiaire des conseillers et employés municipaux et de porter assistance et secours à toute personne inscrite.

Qui peut inscrire une personne vulnérable sur ce registre ?

- La personne elle-même ;
- Son représentant légal ;
- Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide ou personne intervenante).

Qui peut figurer sur ce registre ?

- Personne âgée de 65 ans et plus, résidant à son domicile ;
- Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail, résidant à son domicile ;
- Adulte handicapé, résidant à son domicile.

Comment s'inscrire ?

Par le bulletin ci-joint, à remplir et à renvoyer à la Mairie.

En cas de changement de résidence au sein de la commune, la personne inscrite sur le registre nominatif -ou son représentant légal- communique sa nouvelle adresse au maire.

En cas de changement de commune de résidence, la personne inscrite sur le registre nominatif -ou son représentant légal- en informe le maire. Cette information vaut demande de radiation nominative.

Comment seront protégées mes informations personnelles ?

Ce registre est confidentiel : il ne pourra être consulté que par un nombre restreint de conseillers et employés municipaux, soumis au secret professionnel.

Il pourra, le cas échéant, être transmis au Préfet, sur sa demande.

Vous pourrez à tout moment accéder aux données qui vous concernent ou demander le retrait de votre nom de ce fichier, en appelant la Mairie.



INSCRIPTION OU REINSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES OU ISOLEES

Bulletin rempli par :

L'intéressé(e)

Tierce personne (préciser ci-dessous)

NOM :

Prénom :

Lien avec la personne :

Demande :

- Demande l'inscription sur le registre pour assistance en cas de plan d'alerte et d'urgence
 Demande la réinscription sur le registre
 Demande la radiation du registre

Coordonnées de la personne à inscrire sur le registre :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

 ADRESSE :

 TELEPHONE :

 MAIL :

 MEDECIN TRAITANT :

Informations relatives aux conditions de vie de la personne à inscrire :

Personne vivant : seule en couple en famille

Personne à inscrire sur le registre :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
 En qualité de personne âgée de plus de 60 ans ET reconnue inapte au travail
 En qualité de personne adulte handicapé :

- **Bénéficiaire soit :**
 - Allocation aux adultes handicapés (AAH)
 - Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)
 - Carte d'invalidité
 - Pension d'invalidité

En qualité de personne vulnérable

Personne suivie par le service social du Département : OUI NON

Personne bénéficiaire de l'allocation personnalisée autonomie : OUI NON

Personne bénéficiaire d'un service à domicile :

- OUI, lequel :
- NON

Personne bénéficiaire d'un service de Téléalarme :

- OUI, lequel :
- NON

Personne bénéficiaire d'un service de portage de repas :

- OUI, lequel :
- NON

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

NOM- PRENOM	LIEN AVEC LA PERSONNE	VILLE	TELEPHONE

Fait à : Date : / /

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Nom et signature :

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Vos données sont traitées uniquement afin d'aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle au bénéfice de la population fragile et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité (obligation légale, art. L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de GROSSOEUVRE. Les destinataires des données recueillies sont le Maire, les agents du service de prévention des risques et de gestion de situation de crise de GROSSOEUVRE, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément au décret n°2018-687 du 01/08/2018 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux libertés, modifié par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à La Mairie de Grossœuvre, 36 Rue St Pierre 27220 GROSSOEUVRE ou par courriel à mairie@mairie-grossoeuvre.fr. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune à l'adresse, le cas échéant, adresse RGPD ou en demandant auprès de votre mairie.